

Séance
ordinaire 4
février 2013

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU QUATRIÈME (4^e) JOUR
DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MIL TREIZE (2013) À COMPTER DE 20H30 À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Une (1) contribuable assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, messieurs Roger Boudreau, du journal L'Avantage, de même que Daniel Ménard et Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis.

13.02.39

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION
DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

13.02.40

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 21 janvier 2013 à 20h30.

4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

↳ Comptes réguliers : 308 006,25 \$

↳ Comptes pré-autorisés : 377 981,81 \$

ADMINISTRATION

5. Proclamation de la Semaine de prévention du suicide.

6. Opposition de la Ville de Mont-Joli à la réduction de la compensation des services de collecte sélective.

7. Appui au livre blanc municipal : « L'avenir a un lieu ».

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8. Autorisation de versement de la contribution financière de la Ville de Mont-Joli au comité organisateur de la Fresqu'Ô Fête.

FINANCES

9. Autorisation de paiement au CLD de La Mitis de la quote-part de Mont-Joli au déficit du Gala de l'entreprise 2012.

10. Autorisation de versement de dons.

11. Autorisation de modification de la *Politique de déplacement et de séjour des employés de la Ville de Mont-Joli*.

12. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires 2013 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Mont-Joli.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

13. Rejet des griefs 01-2013, 02-2013, 03-2013 et 05-2013 déposés par le Syndicat des employés municipaux de Mont-Joli (CSN).

14. Embauche de monsieur Alain D'amours au service de sécurité incendie.

15. Autorisation de formation portant sur les appels d'offres avec système de pondération.

16. Autorisation d'embauche d'auxiliaires externes en sauvetage aquatique.

17. Autorisation de formation avec PG Solutions.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

18. Autorisation d'activité de financement au programme de football de l'École du Mistral.

19. Autorisation de pont payant au profit du Club de gymnastique Gymn'As de La Mitis.

20. Autorisation d'achat de modules pour le parc Richelieu.

21. Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière à l'URLS pour la semaine de relâche de mars 2013.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

22. Autorisation de formation en communications à l'intention des pompiers.

TRAVAUX PUBLICS

23. Adjudication d'un mandat de services professionnels dans le dossier de la disposition des alluvions (boues déshydratées).
24. Autorisation de paiement à la firme Roche ltée, Groupe-conseil, pour la surveillance bureau et chantier dans le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage.
25. Autorisation de paiement à la firme Roche ltée, Groupe-conseil, pour l'élaboration de plans tels que construit dans le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage.
26. Demande de permis d'intervention au Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour 2013.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

27. Avis de motion d'un règlement relatif au Comité consultatif d'urbanisme (CCU).
28. Nominations au Comité consultatif d'urbanisme (CCU).
29. Dépôt du rapport annuel du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour 2012.
30. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 16 janvier 2013 du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU).

AFFAIRES NOUVELLES

31. Adjudication du contrat de fourniture de chaussures de sécurité pour l'année 2013.
32. Dépôt du rapport de la rencontre du comité-conseil de la Ville de MONT-JOLI tenue le 21 novembre 2012.
33. Message du maire relativement à la manifestation contre la réforme de l'assurance-emploi.
34. Adjudication d'un contrat pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable.
35. Période de questions.
36. Clôture et levée de l'assemblée.

13.02.41

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 JANVIER 2013 À 20H30

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue au cours du mois de janvier 2013;

CONSIDÉRANT que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 21 janvier 2013 à 20h30 en sa forme et teneur.

13.02.42 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 308 006,25 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré-autorisés au montant de 377 981,81 \$.

ADMINISTRATION

13.02.43 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE PRÉVENTION DU SUICIDE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité de proclamer la semaine nationale de prévention du suicide du 3 au 9 février 2013 sous le thème « **T'ES IMPORTANT POUR NOUS, le suicide n'est pas une option** ». Il s'agit de la 23^{ème} édition de cette activité de sensibilisation à une importante problématique sociale. Le Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent propose un éventail d'activités dont l'objectif consiste à faire mieux connaître les services de soutien offerts aux personnes traversant des périodes difficiles. Le Centre, à l'instar de l'ensemble des intervenants en la matière, nous incite à faire preuve d'une plus grande attention à la détresse des gens qui nous entourent et à réagir aux signaux qu'ils émettent quant à leurs intentions. Selon les experts, de petits gestes suffisent souvent à redonner un sens à la vie de personnes songeant au suicide.

13.02.44 OPPOSITION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA RÉDUCTION DE LA COMPENSATION DES SERVICES DE COLLECTE SÉLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE le *projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* a été publié dans la [Gazette officielle du Québec](#) du 9 janvier 2013;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de partager, à parts égales entre les entreprises et les municipalités, les dépenses associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, doivent être traitées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement du gouvernement du Québec pris dans le cadre de l'Entente de partenariat en 2006 était d'en arriver, en 2010, à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE cet engagement avait été entériné à l'unanimité par l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans la mise en place des systèmes de collecte sélective, à toute réduction de la participation financière des entreprises aux coûts de la collecte sélective;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le conseil demande au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de réviser le projet de règlement de façon à compenser entièrement dès 2013 la Ville de Mont-Joli pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;
- **QUE** la Ville fasse parvenir copie de la présente résolution au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), au Ministre délégué au Tourisme et député de Matapédia-Matane, monsieur Pascal Béburé, à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) ainsi qu'à Monsieur Éric Forest, président de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ).

13.02.45

APPUI AU LIVRE BLANC MUNICIPAL : « L'AVENIR A UN LIEU »

CONSIDÉRANT QUE le 23 novembre 2012, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé au lancement du Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu »;

CONSIDÉRANT QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » est le fruit d'une très vaste consultation qui a été amorcée il y a près de deux ans et que ce chantier sur l'avenir des municipalités est un projet inclusif et collectif qui s'est inspiré d'abord d'une consultation citoyenne, puis du rapport d'un Comité de sages et d'avis de nombreux experts parmi lesquels des universitaires, juristes et fiscalistes;

CONSIDÉRANT QUE ce chantier s'est concrétisé par les travaux des élues et élus municipaux et représentants des municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » porte sur l'avenir des municipalités et en propose une vision renouvelée en définissant la municipalité comme un lieu qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations, son développement reposant sur les valeurs du développement durable et de l'éthique et sa gestion favorisant la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité ;

CONSIDÉRANT QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficacité et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu unanimement d'appuyer le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » de l'UMQ qui propose des changements profonds dont deux propositions maîtresses, soit une Charte des municipalités du Québec pour rapprocher les décisions du citoyen et une réforme fiscale et financière qui sort les municipalités de la dynamique actuelle ainsi que sept engagements du milieu municipal regroupés en 31 recommandations.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.02.46 **AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FRESQU'Ô FÊTE**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement au comité organisateur de la Fresqu'Ô Fête d'une somme de 10 000 \$ à titre de contribution de la Ville de Mont-Joli. Ce montant est prévu au budget de la Ville.

FINANCES

13.02.47 **AUTORISATION DE PAIEMENT AU CLD DE LA MITIS DE LA QUOTE-PART DE MONT-JOLI AU DÉFICIT DU GALA DE L'ENTREPRISE**

CONSIDÉRANT QUE la 5^{ème} édition du Gala de l'entreprise – SEMA 2012 présentée le 17 novembre dernier à l'initiative du CLD de La Mitis a engendré un déficit;

CONSIDÉRANT QU'à titre de partenaire, la CODEM doit assumer sa part dudit déficit à savoir, la somme de 941,50 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer ce remboursement la Ville accepte de verser la somme nécessaire à la CODEM;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement à la CODEM d'un montant de 941,50 \$ destiné au remboursement de sa part du déficit découlant de la présentation de la 5^{ème} édition du Gala de l'entreprise – SEMA 2012 par le CLD de La Mitis.

13.02.48 **AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS**

CONSIDÉRANT QUE le Comité des dons de la Ville de Mont-Joli reçoit des demandes d'aide financière qu'il analyse avant de transmettre sa recommandation aux membres du conseil;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser ou de ratifier le versement des dons suivants :

Organisme	Événement	Montant
La Ressource d'aide aux personnes handicapées	Téléradiothon-spectacle bénéfice le 20 janvier 2013	100 \$
Harmonie du Mistral	Appui financier	50 \$
Fondation CSSSM Le 9 février 2013	Souper St-Valentin Lancement campagne financement	8 billets X 30 \$
La Télévision de La Mitis Le mardi 12 février 2013	Lancement du nouveau site web Vin d'honneur	100 \$
ATR-Gaspésie	Soutien financier au tourisme	500 \$

13.02.49 AUTORISATION DE MODIFICATION DE LA *POLITIQUE DE DÉPLACEMENT ET DE SÉJOUR DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONT-JOLI*

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser une modification à la politique P-024 adoptée en juillet 2008. À l'item « Repas », les remboursements maximum acceptés seront désormais de 10 \$ pour le déjeuner, 20 \$ pour le dîner et de 27 \$ pour le souper.

13.02.50 DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a émis le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires pour l'année 2013 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de contribuer au déficit anticipé 2013 de l'OMH représentant un montant de 63 693 \$ pour la Ville de Mont-Joli.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

13.02.51 REJET DES GRIEFS 01-2013, 02-2013, 03-2013 ET 05-2013 DÉPOSÉS PAR LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE MONT-JOLI (CSN)

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des employés municipaux de Mont-Joli (CSN) a déposé quatre (4) griefs en date du 9 janvier 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur des ressources humaines, monsieur Léo Caron;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité que le conseil rejette les griefs 01-2013, 02-2013, 03-2013 et 05-2013 déposés par le Syndicat des employés municipaux de Mont-Joli (CSN). Le conseil estime que chacun de ces griefs est non fondé, ni en fait, ni en droit.

13.02.52 EMBAUCHE DE MONSIEUR ALAIN D'AMOURS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'à la suite du dénouement des procédures, monsieur D'amours dispose d'un dossier vierge et peut, par conséquent, réintégrer le service de sécurité incendie;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Alain D'amours au poste de pompier pour le service de sécurité incendie.

13.02.53 AUTORISATION DE FORMATION PORTANT SUR LES APPELS D'OFFRES AVEC SYSTÈME DE PONDÉRATION

CONSIDÉRANT QUE la COMAQ offre une formation sur les appels d'offres avec système de pondération et d'évaluation à Lévis le 3 mai 2013;

CONSIDÉRANT la pertinence pour l'adjointe à la direction générale, madame Kathleen Bossé, de participer à cette formation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de madame Kathleen Bossé à la formation du 3 mai 2013 à Lévis sur les appels d'offres avec système de pondération et d'évaluation, et ce, au montant de 405 \$, plus les taxes. Le conseil accepte également le remboursement des frais d'hébergement, de transport et de restauration. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

13.02.54 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'AUXILIAIRES EXTERNES EN SAUVETAGE AQUATIQUE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le service de sécurité incendie de la région de Mont-Joli et la Brigade régionale de sauvetage aquatique de la MRC de La Mitis à embaucher mesdames Stéphanie Ruest et Annie Le Cavalier à titre d'auxiliaires externes en sauvetage aquatique. Elles seront affectées à la caserne 31 de Mont-Joli et bénéficieront des mêmes conditions de travail que les pompiers mont-joliens.

Toutes les activités de la Brigade de sauvetage entraînant des coûts telles que les formations, les pratiques et les interventions sont facturées à la MRC de sorte qu'il n'y a aucun impact sur le budget de la Ville.

13.02.55 AUTORISATION DE FORMATION AVEC PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT QUE la firme PG Solutions offrira une formation virtuelle (via le WEB) le 7 février prochain en après-midi, formation consistant en une mise à jour des nouvelles procédures de production des T4, T4-A et relevés 1;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la trésorière-adjointe, madame Isabelle Aspirot, de prendre part à cette formation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Isabelle Aspirot, trésorière-adjointe, à participer à la formation du 7 février prochain offerte par PG Solutions au coût de 125 \$. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

13.02.56 AUTORISATION D'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT AU PROGRAMME DE FOOTBALL DE L'ÉCOLE DU MISTRAL

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser les responsables du programme de football de l'École du Mistral à tenir une activité de financement sur le territoire de la Ville de Mont-Joli le samedi 9 février 2013 sous la formule « cueillette de bouteilles ».

13.02.57 AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DU CLUB DE GYMNASTIQUE GYMN'AS DE LA MITIS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club de gymnastique Gymn'As de La Mitis à organiser une campagne de financement sous la formule du « pont payant » le samedi 4 mai 2013 de 10 heures à 15 heures. Les bénévoles du club s'installeront en face la pharmacie Uniprix du centre-ville ainsi qu'aux intersections Jacques-Cartier / Beaupré, Sanatorium / des Érables et Poirier / Villeneuve.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le Ministère des Transports du Québec (MTQ), le service ambulancier de même que le service de sécurité incendie.

13.02.58

AUTORISATION D'ACHAT DE MODULES POUR LE PARC RICHELIEU

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu lors de l'élaboration du budget 2013 de la Ville d'ajouter des modules de jeu pour les usagers du parc Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE pour l'acquisition desdits modules, le Club Richelieu contribue généreusement pour une somme de 12 500 \$ alors que la Ville consent un montant de 2 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE monsieur André-Albert Proulx, membre du Club Richelieu, ainsi que la directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque, ont rencontré un représentant de la compagnie Jambette afin de déterminer les modules adéquats;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de modules de jeu pour le parc Richelieu. Il s'agit d'une dépense de 9 588,11 \$, plus les taxes, prévue au budget du service. À noter que l'installation de ces équipements sera réalisée par le personnel de la Ville.

13.02.59

AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'URLS POUR LA SEMAINE DE RELÂCHE DE MARS 2013

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de relâche aura lieu du 1^{er} au 10 mars 2013 et que le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire organise, comme à chaque année, une brochette d'activités populaires dont la journée « Boule de Neige »;

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale du Loisir et du Sport (URLS) offre un programme de soutien financier destiné à favoriser la mise sur pied de ce type d'événement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la présentation d'une programmation d'activités pour la période de relâche du 1^{er} au 10 mars 2013 et de permettre à la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque, de déposer une demande d'aide financière à l'URLS pour le *Programme de soutien financier de loisir 2012-2013*. Par cette même résolution, le conseil autorise madame Levesque à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs au dépôt de ladite demande.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.02.60

AUTORISATION DE FORMATION EN COMMUNICATIONS À L'INTENTION DES POMPIERS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de douze (12) membres du service de sécurité incendie à une formation offerte à l'aéroport régional de Mont-Joli par Nav-Canada le 6 février 2013. Cette formation portera sur les communications lors d'interventions éventuelles sur les pistes. Le service n'aura à défrayer aucun coût d'inscription. La rémunération des participants constitue la seule dépense à assumer par le service.

TRAVAUX PUBLICS

13.02.61

ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE DOSSIER DE LA DISPOSITION DES ALLUVIONS (BOUES DÉSHYDRATÉES)

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'Environnement du Québec* oblige les municipalités à disposer des boues déshydratées provenant du système de traitement de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a analysé trois (3) options lui permettant de disposer annuellement d'environ 95 tonnes métriques humides d'alluvions provenant de son système de traitement de l'eau de la Rivière Mitis, à savoir :

- Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Saint-Étienne-des-Grès) : 90,21 \$ / tonne métrique
- Ville de Rivière-du-Loup : 94,50 \$ / tonne métrique
- Terre-Eau inc. : 76,50 \$ / tonne métrique

CONSIDÉRANT QUE, selon les critères du guide MRF, ces matières résiduelles fertilisantes présentent un taux de siccité supérieur à 30% suivant une période d'entreposage de quelques semaines et que ce résidu se classe, à priori, comme une matière résiduelle fertilisante;

CONSIDÉRANT QUE la firme Terre-Eau inc. a déposé en octobre 2012 une offre de services pour la mise en place d'un projet pilote de recherche scientifique et de développement expérimental appliqués sur la valorisation des alluvions (matière résiduelle fertilisante);

CONSIDÉRANT la réponse du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs en date du 7 décembre 2012;

CONSIDÉRANT l'ouverture du conseil à une formule permettant de transformer tous ses déchets en ressources alors que la firme propose une valorisation agricole ou forestière des boues à moyen terme sur une base récurrente;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis par Terre-Eau inc. vise à :

- Colliger les informations techniques et scientifiques relatives aux objectifs du projet;
- Documenter l'utilisation des alluvions artificielles comme amendement des sols forestiers;
- Identifier les solutions techniques permettant l'épandage des alluvions artificielles en milieu forestier;
- Déterminer et analyser certains paramètres permettant de quantifier les bénéfices et les limites environnementales notamment à l'égard d'une utilisation forestière, agricole ou dans une perspective d'utilisation horticole par la Ville;
- Réaliser des tests biologiques en semant quelques végétaux sur les parcelles d'essais « sols »;
- Établir un bilan de cette recherche expérimentale en rédigeant des rapports d'étapes annuels et un rapport final;

CONSIDÉRANT l'économie évidente au chapitre du transport entre le trajet Mont-Joli / St-Joseph et Mont-Joli / St-Étienne-des-Grès de même que l'impact au plan écologique;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Terre-Eau inc. le mandat de réaliser un projet pilote de recherche scientifique et de développement expérimental appliqués sur la valorisation des alluvions (matière résiduelle fertilisante) provenant du système de traitement de l'eau de la Rivière Mitis. L'entente, d'une durée de 29 mois s'étalant de juin 2013 à octobre 2015 inclusivement, prévoit :

- la vente par la Ville de Mont-Joli à la firme Terre-Eau inc. des alluvions artificielles (600 t.m.h) prévues à la demande de CA (certificat d'autorisation) transmise au MDDEP, et ce, au montant de 1 \$. Cette vente permet de transférer les responsabilités à Terre-Eau.
- le paiement d'honoraires professionnels relatifs aux essais de 76,50 \$ / t.m.h en 2013, de 78,05 \$ / t.m.h en 2014, et de 79,10 \$ / t.m.h en 2015. Ces montants, auxquels s'ajoutent les taxes, couvrent les frais inhérents à la demande de CA au MDDEP que préparera Terre-Eau inc.

Par cette même résolution, le conseil autorise monsieur Léo Caron, directeur du développement économique et de l'urbanisme, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le contrat de services liant les deux (2) parties. Le conseil décrète enfin l'abrogation de la résolution 12.10.544 adoptée en séance extraordinaire le 15 octobre 2012.

13.02.62

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL, POUR LA SURVEILLANCE BUREAU ET CHANTIER DANS LE PROJET DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS VERS ST-JOSEPH-DE-LEPAGE

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche Ltée, Groupe-conseil, a présenté les factures 170533 et 172197 aux montants de 2 566,15 \$, plus les taxes, et de 1 512,35 \$, plus les taxes, pour le travail de surveillance, chantier et bureau, dans le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage, lesdites factures couvrant la période se terminant le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme Roche Ltée, Groupe-conseil d'un montant total de 4 078,50 \$, plus les taxes.

13.02.63

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL, POUR L'ÉLABORATION DE PLANS TEL QUE CONSTRUIT DANS LE PROJET DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS VERS ST-JOSEPH-DE-LEPAGE

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche Ltée, Groupe-conseil, a présenté les factures 170535 et 172199 aux montants de 68,48 \$, plus les taxes, et de 53,41 \$, plus les taxes, pour le travail de préparation des plans tel que construit dans le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage, lesdites factures couvrant la période se terminant le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Norman Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme Roche Ltée, Groupe-conseil d'un montant total de 121,89 \$, plus les taxes.

13.02.64

DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION AU MTQ POUR 2013

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2013 et qu'elle autorise le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à signer lesdits permis d'intervention.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

13.02.65

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement modifiant le règlement 2001-1011 relatif au Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

13.02.66

NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser la nomination de messieurs Claude Dionne, Jean-Marc Lévesque et Fernand St-Laurent au Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Le conseil tient à remercier chaleureusement messieurs Gérald Bérubé et André-Albert Proulx pour leurs très nombreuses années d'implication à ce même comité.

13.02.67

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont adopté leur rapport annuel d'activités pour 2012 lors de la réunion du mercredi, 16 janvier 2013;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité:

- d'accepter le dépôt du rapport annuel d'activités du Comité consultatif d'urbanisme pour 2012;
- de remercier et de féliciter pour leur excellent travail les membres dudit comité présidé par monsieur Denis Dubé;

Parmi les éléments à souligner mentionnés au rapport annuel, citons :

- Le traitement de deux (2) demandes de modification de zonage,
- De neuf (9) demandes de dérogation mineure,
- De dix (10) demandes d'approbation de plans selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA),
- De cinq (5) demandes d'approbation des plans et des listes de travaux selon le règlement 2012-1288 concernant la rénovation des façades.

Tableau comparatif des permis de constructions

Quatorze (14) permis de construction ont été émis au cours de l'année 2012.

TYPE	2012		2011		2010	
	#	VALEUR \$	#	VALEUR \$	#	VALEUR \$
Unifamilial	6	877500	4	615 000	6	1 150 000
Jumelée	1	400 000	2	500 000	1	210 000
En rangée (4 log.)	1	550 000	0	0	2	775 000
Multifamilial	0	0	0	0	0	0
Hab. communautaire	0	0	0	0	0	0
Commercial	1	490 000	3	1 281 875	3	620 000
Institutionnel	2	3 556 000	1	1 208 165	1	2 212 080
Public	1	458 000	3	1 447 244	3	2 163 826
Industriel	2	1 450 000	3	1 942 944	1	100 000
TOTAL	14	7 781 500	17	6 995 228	17	7 230 906

Note : On remarquera qu'il n'y a pas eu d'émission de permis de construction dans les catégories résidence en rangée, multifamiliale ou communautaire pour l'année 2012.

Tableau comparatif des Permis de rénovations, réparations et démolition

442 permis de rénovations et de réparations ont été émis au cours de l'année 2012.

2012		2011		2010	
#	\$	#	\$	#	\$
442	6 542 969	368	3 704 752	378	5 057 324

Si on additionne les permis de rénovations et constructions pour chaque année respective, l'année 2012 a été la meilleure des trois dernières années.

ANNÉE	\$ PERMIS CONSTRUCTION	\$ PERMIS DE RÉNOVATIONS ET DÉMOLITION	TOTAL \$
2012	7 781 500	6 542 969	14 324 469
2011	6 995 228	3 704 752	10 699 980
2010	7 230 906	5 057 324	12 288 230

13.02.68

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 16 JANVIER 2013 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 16 janvier 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 16 janvier 2013 du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 22 permis de rénovation pour une valeur de 296 250,00\$;
- L'émission d'un (1) permis de construction pour une valeur de 250 000 \$;
- L'analyse de trois (3) demandes de dérogation mineure;
- Le dépôt et l'approbation du rapport annuel du CCU pour 2012.

AFFAIRES NOUVELLES

13.02.69 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHAUSSURES DE SÉCURITÉ POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a effectué du 15 au 31 janvier 2013 un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de chaussures de sécurité pour l'année en cours;

CONSIDÉRANT QUE le service du greffe a reçu deux (2) soumissions pour ce contrat à savoir :

- Sécurité Médic : 4 186,69 \$, taxes incluses
- P. Labonté & Fils : 4 340,06 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du superviseur à l'approvisionnement, monsieur Gilles Gaudreault;

CONSIDÉRANT QUE la *Politique d'achat local* de la Ville permet d'accorder un contrat à une entreprise mont-jolienne malgré un écart de prix n'excédant pas 10%;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme P. Labonté & Fils le contrat de fourniture des chaussures de sécurité pour l'année 2013 aux prix unitaires soumis, et ce, pour un montant total maximal de 4 340,06 \$, taxes incluses.

13.02.70 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA RENCONTRE DU COMITÉ-CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-JOLI TENUE LE 21 NOVEMBRE 2012

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport de la rencontre du 21 novembre 2012 du comité-conseil de la Ville de Mont-Joli.

13.02.71 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat quant à la mise aux normes des installations de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) firmes ont déposé une proposition à savoir :

- Allen, Entrepreneur général inc. 680 364,56 \$ (taxes incluses)
- Filtrum inc. 681 571,80 \$ (taxes incluses)
- Turcotte (1989) inc. 728 355,13 \$ (taxes incluses)
- Construction L.F.G. inc. 749 682,99 \$ (taxes incluses)

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la firme BPR, consultant au projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder à Allen Entrepreneur général inc. le contrat relatif à la mise aux normes des installations d'eau potable, et ce, au montant de 680 364,56 \$, taxes incluses. À noter que le règlement d'emprunt 2012-1292 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire alors que les coûts des travaux seront entièrement couverts par le remboursement de la taxe d'accise sur l'essence. Précisons également que le montant de la soumission retenue est légèrement inférieur à l'estimation initiale des coûts.

13.02.72

MESSAGE DU MAIRE RELATIVEMENT À LA MANIFESTATION CONTRE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Avant de passer à la période des questions, monsieur le maire, Jean Bélanger, revient sur la manifestation tenue au carrefour giratoire ce lundi midi relativement au dossier de la réforme de l'assurance-emploi :

Cet avant-midi avait lieu une manifestation de grande envergure afin de signifier notre opposition à la réforme de l'assurance-emploi imposée par le gouvernement de Stephen Harper. Je ne reprendrai pas les arguments évoqués pour démontrer que ces changements constituent une grave menace à notre économie locale et régionale. Pire encore, la réforme met en danger l'équilibre de nos collectivités en raison de l'exode qu'elle risque d'entraîner chez les jeunes et de l'appauvrissement collectif qui en découlera. Il est clair que nous ne cesserons d'appliquer la pression que lorsque le gouvernement fédéral aura reculé.

Je tiens donc à remercier chaleureusement les membres de la Sûreté du Québec, la direction et le personnel du Ministère des Transports du Québec, ceux de la Sécurité civile, nos pompiers, les gens des trois (3) centrales syndicales de même que l'ensemble des politiciens et leurs collaborateurs qui ont mis sur pied cette manifestation et en ont assuré un déroulement sans bavure. Réunir plus de 1 000 personnes dans l'ordre et le respect, et ce, malgré les frustrations justifiées qu'elles ressentent, démontre que nous sommes capables de nous tenir debout dignement. Merci encore à toutes et à tous.

13.02.73

PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

13.02.74

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h10, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier